

2022 - 2023



# RÈGLEMENT DES ÉTUDES THÉÂTRALES



# Règlement des études théâtrales

Version décembre 2022

1. Les instances pédagogiques .....	3
1.1 Le conseil pédagogique .....	3
1.2 Le conseil des enseignants théâtre .....	3
1.3 La Commission d'attribution des diplômes .....	4
2. Le règlement des études théâtrales .....	4
2.1 Généralités .....	4
2.2 Handicap .....	4
2.3 Double cursus .....	5
3. L'organisation pédagogique du théâtre .....	5
3.1 Projet pédagogique .....	5
a. Une formation de comédien .....	6
b. Une approche culturelle du théâtre .....	6
c. L'équipe pédagogique et intervenants extérieurs .....	6
3.3 Parcours de formation .....	7
a. Expérimentation des bases du jeu théâtral .....	7
b. Enseignement initial .....	7
c. Cycle spécialisé – Projet 23/24 .....	7
4. Cursus théâtre .....	8
4.1 Expérimentation des bases du jeu théâtral .....	8
4.2 Enseignement Initial .....	10
4.3 Projet CYCLE SPECIALISE – Septembre 2023 .....	14
5. Les ateliers de pratiques artistiques .....	16

# 1. Les instances pédagogiques

## 1.1 Le conseil pédagogique

Sous l'autorité du directeur de la structure ou son représentant qui fixe les ordres du jour (présentation de projets, définition des priorités, réflexions thématiques...), il rassemble l'équipe de direction (selon les sujets abordés) et les représentants de l'équipe pédagogique (les conseillers pédagogiques de département, de cycle d'orientation professionnelle).

- Le directeur
- Les responsables pédagogiques
- Les conseillers pédagogiques
- Le coordinateur COP
- La responsable de la scolarité

Peuvent y être associés des représentants de structures partenaires et de l'Education Nationale (en cas de dispositifs tels que CHA, ateliers de danse ou de théâtre...).

Le conseil pédagogique se réunit plusieurs fois par an et en fonction de l'urgence des dossiers.

Il participe :

- à la conception et au suivi du « projet d'établissement »,
- à la réalisation des projets spécifiques
- à l'élaboration et à l'évolution des textes-cadres,
- à l'innovation pédagogique
- à l'évolution de l'organisation des départements pédagogiques,
- à la mise au point des processus d'évaluation,
- à la conception des plans de formation continue,
- au développement des systèmes et supports d'information.

Instance de réflexion, le conseil pédagogique veille à impulser la recherche et l'innovation pédagogiques, l'émergence et le suivi de projets. Tout en favorisant le débat, le foisonnement et la circulation des idées, il assure un rôle de communication interne, de coordination et de relais.

## 1.2 Le conseil des enseignants théâtre

Le conseil des enseignants a pour but de donner un avis décisif sur le parcours et / ou la continuité des études d'un élève. Il se concerte 3 fois par an dans le cadre de l'évaluation continue et des examens de fin de cycle des élèves en formation pour leur communiquer par écrit sous forme de bulletin les appréciations les concernant. Ce conseil peut se réunir sur demande du Directeur ou d'un élève (famille) pour un réexamen de la situation de l'élève. L'avis du conseil sera communiqué au Directeur qui informera la famille de sa décision par courrier.

Le conseil est composé :

- du responsable pédagogique ;
- de l'équipe pédagogique des enseignants de l'élève.

## 1.3 La Commission d'attribution des diplômes

La commission d'attribution des diplômes se réunit pour examiner les dossiers des élèves présentant un diplôme (Brevet d'Études, Certificat d'Études, Diplôme d'Études Théâtrale). Elle vérifiera l'obtention des UE conformément au règlement des études et prononcera l'obtention ou non du diplôme.

Sont présents :

- Le directeur de l'établissement ou son représentant
- Les responsables pédagogiques
- Un représentant de l'Association des Parents d'Elèves (APEC)

## 2. Le règlement des études théâtrales

### 2.1 Généralités

1. La mise à jour du règlement des études théâtrales est effectuée sur décision du conseil pédagogique du CRR dès que nécessaire.
2. Il est à disposition de toute personne sur internet ([www.cmdt-ravel.fr](http://www.cmdt-ravel.fr)) ou sur simple demande auprès du bureau de la scolarité.
3. Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par le ministère de la Culture :
  - La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
  - Le schéma d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial du théâtre (juillet 2005)
  - Les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

### 2.2 Handicap

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conservatoire accompagne les élèves en situation de handicap pour offrir un accès aux pratiques artistiques.

Ces dispositifs viennent en aide aux élèves ayant des besoins spécifiques, atteints de troubles de l'apprentissage ou de handicaps physiques ou psychiques ne leur permettant pas de suivre un cursus traditionnel. Ces dispositifs sont accessibles à tout moment dans les cursus. Ils peuvent également être intégrés dès les premiers apprentissages pour les familles qui en font la demande. Pour répondre aux besoins spécifiques des élèves porteurs de troubles de l'apprentissage\*, l'établissement met en place une offre pédagogique permettant aux élèves de suivre un **parcours adapté** en danse, musique et théâtre.

- *Parmi les troubles de l'apprentissage, on peut relever : les dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dysorthographe, les troubles du spectre autistique, les troubles et déficits de l'attention avec ou sans hyperactivité, le haut potentiel*

Ce **parcours** est prévu pour venir en soutien à la scolarité d'un élève en cursus traditionnel. Il se déroule sur une année scolaire, renouvelable en cas de besoin, sur avis de l'équipe pédagogique.

Pour rejoindre un parcours adapté :

Plusieurs approches sont possibles :

- Une proposition faite par l'équipe enseignante de l'élève après concertation avec la famille et l'élève
- Une demande formulée (à tout moment de l'année scolaire) par la famille auprès de l'administration du conservatoire ou à l'un des enseignants de l'élève

Dans tous les cas, une évaluation de la situation, en concertation entre le conseiller pédagogique en charge des parcours adaptés, les enseignants, l'élève et la famille, est entreprise afin de valider une entrée dans ce parcours.

a. **Contrat d'objectifs**

Le conseiller pédagogique étudie chaque situation particulière et établit en fonction des difficultés rencontrées, en lien avec l'élève, la famille et l'équipe pédagogique, un contrat d'objectifs dans lequel est proposé à l'élève un aménagement du parcours d'apprentissage. Le contrat d'objectifs permet à l'élève de s'inscrire dans un parcours chorégraphique, musical ou théâtral respectueux de ses capacités. Il est signé entre l'élève (et son représentant s'il est mineur) et le conservatoire. Les élèves inscrits dans ce dispositif s'engagent à le suivre durant une année scolaire.

b. **Accompagnement et suivi**

Un accompagnement pédagogique personnalisé et un suivi individualisé sont mis en place et tiennent compte des capacités d'évolution de l'élève. Une concertation régulière est engagée avec le conseiller pédagogique des parcours adaptés.

## 2.3 Double cursus

La pratique d'un double cursus est possible sous conditions :

1. L'élève doit choisir un cursus dominant. Un parcours complémentaire peut lui être proposé selon les possibilités du conservatoire et ce n'est nullement une obligation du conservatoire.
2. Le parcours complémentaire théâtre est non diplômant.
3. L'élève sera tenu de suivre l'intégralité des cours et des projets proposés du cursus dominant et le parcours complémentaire sera déterminé au cas par cas par les équipes pédagogiques concernées par ce double cursus.

## 3. L'organisation pédagogique du théâtre

*« Ecole de vie, de citoyenneté, lieu de la confrontation, de l'exigence, du questionnement et de la rencontre, le théâtre est le terrain d'exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence. »  
cf. Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture 2005*

### 3.1 Projet pédagogique

**Le projet pédagogique** du département a pour objectif de transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du jeu théâtral. Il accompagne les élèves vers une autonomie et un épanouissement de leurs choix artistiques, que leur projet de formation réponde à une pratique en amateur ou à une orientation professionnelle (mise en place d'un Cycle spécialisé pour la rentrée scolaire 2023/2024).

**L'enseignement**, en faisant appel à l'imagination, à l'intelligence et à la sensibilité de l'élève, accompagne le développement de sa personnalité artistique et de son potentiel créatif. Comme toutes disciplines artistiques, l'apprentissage du théâtre et de l'art de l'acteur requiert de la part de l'élève, de l'engagement, de la rigueur, le sens du collectif, de la curiosité et une ouverture au monde.

Les enseignements dispensés au CRR s'appuient sur :

### a. Une formation de comédien

- Pratique active régulière du théâtre qui sollicite le corps, la voix, le rapport au texte et qui convoque l'imaginaire.
- Culture artistique générale, plus particulièrement théâtrale
- Projets transversaux et/ou pluridisciplinaires en relation avec les autres enseignements dispensés par les autres départements du Conservatoire Maurice Ravel (Musique/Chant et Danse)
- Stages obligatoires proposés par l'équipe pédagogique en relation avec les compagnies partenaires et des intervenants extérieurs. Ils ont pour but de favoriser la découverte de diverses techniques de jeu ou d'expression théâtrale.

### b. Une approche culturelle du théâtre

Dans le cadre de leurs parcours de formation, les élèves participent à un projet d'action culturelle, qui se décline en deux types d'actions :

- **Les scènes publiques (Présentations de travaux/Examens)** : Faire l'apprentissage de la mise en représentation de leurs pratiques artistiques
- **L'École du spectateur** : Rencontrer les artistes invités par les opérateurs culturels, en répétition et/ou en représentation, dans le cadre de partenariats privilégiés et d'une programmation spécifique. Le travail de sensibilisation à l'Art et à la Culture constitue une dimension reconnue, nécessaire et incontournable de la formation de nos apprentis-comédiens dans le cadre de leurs cursus d'apprentissage de l'Art dramatique.

*L'école du spectateur* est une démarche éducative par laquelle les élèves apprennent à devenir des spectateurs actifs et désirants, et à appréhender le théâtre comme une pratique artistique vivante, au-delà de la seule expérience de l'analyse littéraire des textes. Elle leur permet d'acquérir, dans le partage d'une culture commune, jugement esthétique et esprit critique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation (théâtrale, chorégraphique, musicale...) et d'analyser les signes et les contenus.

Voir, lire et pratiquer le théâtre constituent en effet les éléments indissociables d'une démarche globale d'éducation artistique et culturelle.

*L'école du spectateur* repose sur la durée (un parcours de plusieurs spectacles proposés dans l'année), permettant à l'élève une diversité d'expériences et de rencontres avec des formes de création différentes. Une école de l'interrogation où l'on apprend à « voir le monde ».

### c. L'équipe pédagogique et intervenants extérieurs

**L'équipe pédagogique** réunit des artistes-pédagogues confirmés et diplômés (comédien, metteur en scène, auteur, chanteur...) choisis pour leurs qualités à la fois pédagogiques, artistiques et relationnelles. Ils sont garants des cours dispensés en continue sur l'année et du suivi individuel des élèves.

**Les Compagnies associées et invitées, les partenaires culturels et les intervenants extérieurs** sont des professionnels du monde du théâtre reconnus dans un domaine bien spécifique (artistique, technique, administratif ou culturel) qui interviennent ponctuellement à l'occasion de stages, d'ateliers ou de rencontres.

### 3.3 Parcours de formation

Le parcours de formation théâtrale du Conservatoire de Bayonne s'appuie sur les préconisations du schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture et s'articule autour de trois grands axes :

- Expérimentation des bases du jeu théâtral
- Enseignement initial
- Orientation professionnelle

#### a. Expérimentation des bases du jeu théâtral

- « Dispositif CHAT Ecole » : Classes à horaires aménagés théâtre/Ecole
- « Dispositif CHAAMS Ecole » : Classes à horaires aménagés Arts et Métiers du spectacle/Ecole
- « Dispositif CHAT Collège » : Classes à horaires aménagés théâtre/Collège
- « INITIATION » : découverte et sensibilisation à la pratique collective du théâtre

« Les dispositifs CHAT et CHAAMS en partenariat avec L'Education Nationale et le Conservatoire sont organisés et suivis par différentes commissions et temps de réflexion durant l'année. Lors d'un travail pédagogique interne au Conservatoire, conduit par le responsable pédagogique théâtre et les coordinateurs CHAT/CHAAMS, les critères d'évaluation de commission d'entrée en Théâtre ont été revus et réactualisés, afin d'améliorer les conditions d'admission des élèves candidats. Ce travail a été validé par l'Education Nationale, lors d'une commission de suivi du dispositif en mars 2018. Une réflexion sera menée sur l'année scolaire 2022/2023 afin d'adapter au plus près les tests d'entrée en CHAT Collège pour permettre une articulation mieux adaptée entre Ecole et Collège au bénéfice des postulants. »

##### ○ Dispositif CHAT Ecole

**Etablissement concerné** : Ecole Malégarie (Bayonne)

##### ○ Dispositif CHAT/CHAAMS Ecole

**Etablissement concerné** : Ecole du Braou (Biarritz)

##### ○ Dispositif CHAT Collège

**Etablissement concerné** : Collège Jean Rostand (Biarritz)

##### ○ INITIATION : découverte et sensibilisation

Ateliers de pratique théâtrale ouvert à partir de 11 ans.

#### b. Enseignement initial

Le cursus d'enseignement initial constitué de trois cycles (Cycle1, Cycle 2 et Cycle 3) est ouvert à partir de 15 ans aux personnes débutantes ou ayant déjà une approche et/ou une pratique du théâtre, et qui souhaitent poursuivre et approfondir cette expérience.

- CYCLE 1 : Détermination
- CYCLE 2 : Enseignement des bases
- CYCLE 3 : Approfondissement

#### c. Cycle spécialisé – Projet 23/24

Le cursus Cycle spécialisé est ouvert aux candidats « post-lycée », ayant déjà appris et pratiqué les bases de l'art du jeu et qui envisagent une orientation professionnelle dans le domaine du spectacle vivant. Dans le cadre d'un volume horaire important, cet enseignement exigeant se caractérise par :

- Approfondissement et mise en jeu (Interprétation, improvisation) des bases acquises en cycles d'enseignement initial ou autre formation antérieure.
- Renforcement des techniques corporelles et vocales.
- Accompagnement dans la construction (mise en scène, écriture, ...) - de l'idée à la mise en œuvre – de projets artistiques personnels
- Une approche d'autres disciplines artistiques
- Une préparation aux concours des écoles supérieures
- Découverte du milieu professionnel

## 4. Coursus théâtre

### 4.1 Expérimentation des bases du jeu théâtral

#### DISPOSITIF CHAT ECOLE

##### ECOLE CHARLES MALÉGARIE BAYONNE

CE1-CE2 / CM1-CM2 (7- 10 ans)

2h/s de pratique théâtrale +1h/s de musique

#### DISPOSITIF CHAAMS ECOLE

##### ECOLE DU BRAOU BIARRITZ

CE1-CE2 / CM1-CM2 (7- 10 ans)

2h/s de pratique théâtrale + 1h voix/1h danse (en alternance)

#### DISPOSITIF CHAT COLLEGE

##### CHAT COLLEGE JEAN ROSTAND BIARRITZ

6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> (11-15 ans)

2h/s de pratique théâtrale + 1h/s histoire du théâtre

**ADMISSION CHAT ET CHAAMS** : Selon critères Commission Inspection Académique / CRR Maurice Ravel



## INITIATION

### ATELIER « Découverte et sensibilisation » CRR BAYONNE

2h/s de pratique théâtrale + sensibilisation Voix/Corps

**Durée : 1 an renouvelable (sous condition) - Accessible dès 11ans/ou entrée en sixième jusqu'à 14 ans**

#### ► **OBJECTIFS :**

Ce cours hebdomadaire entend « faire découvrir le théâtre » en proposant à nos plus jeunes élèves une expérience du sensible par la pratique du plateau. Cette initiation par l'exploration s'appuie sur la singularité de chacun et sur l'énergie du groupe. On y explore la place du corps, de la parole et du verbe, par le biais de l'improvisation et de la découverte du texte théâtral.

Il permet à l'élève de développer sa curiosité et son plaisir du jeu. Accompagné dans son apprentissage de la pratique théâtrale, l'élève prend conscience des premiers enjeux de l'Art Dramatique et de ses exigences.

En aucun cas, la participation au cours « Initiation » ne permet d'intégrer le cycle 1 sans se présenter aux tests d'entrée « Enseignement initial »

#### ► **ENSEIGNEMENTS :**

- 2h de pratique théâtrale (+ sensibilisation Voix/Corps)

Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets

#### ► **ADMISSION :**

Test d'entrée sous forme **d'atelier collectif** de pratique théâtrale.

A l'issue de cette épreuve l'équipe pédagogique constituera le groupe classe pour l'année scolaire. La décision du jury est souveraine

#### ► **EVALUATION CONTINUE**

Elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :

- Des objectifs pédagogiques à atteindre,
- De l'investissement et la qualité de son travail en cours
- De son comportement hors plateau

En fin d'année, le conseil des enseignants, en fonction de cette évaluation continue, proposera **une possibilité de continuité d'apprentissage** (test en septembre) ou la fin de la formation « Initiation »

### CYCLE 1 - DETERMINATION

**Ce cycle est accessible dès 15 ans - Durée : 1 à 2 ans**

#### **► OBJECTIFS :**

C'est l'enseignement des fondamentaux du théâtre. Il permet à l'élève de mesurer les exigences d'une pratique artistique. Cette approche de l'art théâtral s'appuie sur la nécessité d'une disponibilité corporelle et vocale, l'importance de l'enjeu collectif du jeu dramatique, le dépassement des représentations convenues de cet art et la diversité de son champ d'apprentissage.

#### **► ENSEIGNEMENTS :**

- Travail théâtral : 3h
- Pratique corporelle : 1h30 et Pratique vocale : 1h (par périodes alternées)
- 1 stage obligatoire dans l'année

Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.

#### **► ADMISSION :**

**Les tests d'entrée se déroulent en deux temps :**

**Temps 1** : Admissibilité

1 scène **dialoguée du répertoire théâtral classique ou contemporain** (3 minutes) avec **réplique Présentation** (3 minutes) par le candidat d'un **texte de son choix** (texte théâtral, scène dialoguée ou monologue, extrait de roman, poème, ...) ou d'un **parcours libre** (chant, danse, mime, ...) au travers duquel le candidat se présente et témoigne de son désir de théâtre

**Après délibération, le jury annoncera la liste des candidats retenus pour le temps 2.**

**Temps 2** : Admission

- **Atelier collectif**
- **Séance de travail à partir des propositions du jury.**
- **Entretien avec le candidat.**

Après délibération finale du jury, la liste des candidats admis sera affichée et consultable sur le site du conservatoire.

**La décision du jury est souveraine**

Lors de la réunion de rentrée « Théâtre », les familles et élèves rencontreront l'équipe pédagogique qui leur communiquera les informations nécessaires.

## ➤ **EVALUATION :**

### **Evaluation continue**

Réalisée par le conseil des enseignants trois fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :

- Des objectifs pédagogiques à atteindre,
- De l'investissement et la qualité de son travail d'interprétation
- De son comportement hors plateau

### **Examen de fin de cycle**

Il porte sur l'interprétation. Un jury interne présidé par le directeur ou son représentant évalue l'épreuve pour laquelle il est réuni. Un représentant de l'APEC est invité à titre consultatif.

## ➤ **PASSAGE DE CYCLE**

La décision finale sur le passage en Cycle 2, la poursuite en cycle 1 (2<sup>ème</sup> année) ou la fin des études est prise par le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant. Elle prend en compte l'évaluation continue et les résultats de l'examen.

## **CYCLE 2 – ENSEIGNEMENT DES BASES**

**Ce cycle est accessible dès 15 ans - Durée : 2 ans**

### ➤ **OBJECTIFS :**

L'apprentissage de la prise de parole individuelle et collective, une exploration des répertoires, une pratique plus soutenue du jeu théâtral et l'acquisition d'une disponibilité corporelle et vocale permettent une expérimentation du « langage théâtral » associée à une découverte des bases de la culture théâtrale

### ➤ **ENSEIGNEMENTS :**

- Travail théâtral : 5h à 6h (en fonction des projets)
- Pratique corporelle : 1h30 et Pratique vocale : 1h (par périodes alternées)
- Stages obligatoires dans l'année

Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.

### ➤ **ADMISSION :**

**Les tests d'entrée se déroulent en deux temps :**

#### **Temps 1** : Admissibilité

1 scène **dialoguée du répertoire théâtral classique ou contemporain** (3 minutes) avec **réplique Présentation** (3 minutes) par le candidat d'un **texte de son choix** (texte théâtral, scène dialoguée ou monologue, extrait de roman, poème, ...) ou d'un **parcours libre** (chant, danse, mime, ...) au travers duquel le candidat se présente et témoigne de son désir de théâtre

**Après délibération, le jury annoncera la liste des candidats retenus pour le temps 2.**

## **Temps 2** : Admission

- **Atelier collectif**
- **Séance de travail à partir des propositions du jury.**
- **Entretien avec le candidat.**

Après délibération finale du jury, la liste des candidats admis sera affichée et consultable sur le site du conservatoire.

Lors de la réunion de rentrée « Théâtre », les familles et élèves rencontreront l'équipe pédagogique qui leur communiquera les informations nécessaires.

**La décision du jury est souveraine**

### **➤ EVALUATION :**

**Evaluation continue** (identique au cycle 1)

**Examen de fin de cycle** (identique au cycle 1)

### **➤ PASSAGE DE CYCLE**

La décision finale sur le passage en Cycle 3 ou la fin des études est prise par le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant. Elle prend en compte l'évaluation continue et les résultats de l'examen.

### **➤ DIPLÔME : Brevet d'Etudes Théâtrales**

Le Brevet d'Etudes Théâtrales (BET) est décerné par le conseil des enseignants, présidé par le directeur ou son représentant, au moment du conseil des enseignants qui statue sur le passage de cycle. Ce diplôme reconnaît, valorise et valide le parcours de formation.

Le BET comprend 2 Unités de valeur : **UV « Interprétation »** et **UV « Culture théâtrale »**

Il est délivré aux élèves qui finalisent leur formation en Cycle 2 et qui répondent aux exigences formulées par le conseil des enseignants (assiduité, engagement, comportement).

Il n'induit pas un passage automatique en cycle 3.

## **CYCLE 3 – APPRONFONDISSEMENT DES ACQUIS**

**Ce cycle est accessible post-lycée - Durée : 2 ans**

### **➤ OBJECTIFS :**

L'enseignement est fondé sur le développement et l'enrichissement du champ d'expression artistique de chaque élève. Ce cycle met l'accent sur le développement de ses pratiques corporelles et vocales, l'approfondissement de sa culture théâtrale, l'intensification de son travail d'interprétation, et l'apprentissage de l'autonomie, lui permettant de définir son projet, qu'il soit vers une pratique en amateur ou une orientation professionnelle.

## ► **ENSEIGNEMENTS :**

- Travail théâtral : 7h à 8h (en fonction des projets)
- Pratique corporelle : 1h30
- Pratique vocale : 1h
- Stages obligatoires dans l'année

Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.

## ► **ADMISSION**

**Les tests d'entrée se déroulent en deux temps :**

### **Temps 1** : Admissibilité

- 1 scène **dialoguée du répertoire** (5 minutes max) **avec réplique à choisir parmi la liste d'auteurs proposée par l'équipe pédagogique.**
- **Une présentation** (5 minutes) par le candidat d'un **texte de son choix** (texte théâtral, scène dialoguée ou monologue, extrait de roman, poème, ...) ou d'un **parcours libre** (chant, danse...) au travers duquel le candidat se présente et témoigne de son envie de formation artistique et théâtrale.

**Après délibération, le jury annoncera la liste des candidats retenus pour le temps 2.**

### **Temps 2** : Admission

- **Atelier collectif**
- **Séance de travail à partir des propositions du jury.**
- **Entretien avec le candidat.**

Après délibération finale du jury, la liste des candidats admis sera affichée et consultable sur le site du conservatoire.

Lors de la réunion de rentrée « Théâtre », les familles et élèves rencontreront l'équipe pédagogique qui leur communiquera les informations nécessaires.

**La décision du jury est souveraine**

## ► **EVALUATION : CERTIFICAT D'ETUDES THEATRALES**

**Evaluation continue** : Unités de valeur 2, 3 et 4 du Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)

**Examen de fin de cycle** : Unité de Valeur 1 du CET

## ► **DIPLÔME :**

Le **CERTIFICAT D'ETUDES THEATRALES** : 4 Unités d'Enseignement à valider

- **UV 1 « Interprétation »** (délivrée par le conseil des enseignants dans le cadre de l'examen d'interprétation en fin d'année 2 – Un jury externe pourra se joindre à cet examen)  
**Modalité** : Dans le cadre des études en Cycle 3, une évaluation de tout le groupe est présentée en fin de formation autour d'un objet théâtral défini.

- **UV 2 « Pratiques vocales et corporelles »** (délivrée par le conseil des enseignants)
- **UV 3 « Culture théâtrale »** (délivrée par le conseil des enseignants)
- **UV 4 « Autonomie de conduite de projet »** : Présentation publique de 20' max (délivrée par le conseil des enseignants en année 2. Un jury externe pourra se joindre à cet examen.  
La pertinence et la faisabilité du projet de l'élève seront validées par l'équipe enseignante.

**IMPORTANT : Lors de sa rentrée en Cycle 3- 2<sup>ème</sup> Année l'élève exprime son choix entre :**

- **A** - Je souhaite **finaliser** mon parcours de formation initiale validé par l'obtention du **Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)** et je serai évalué sur **l'ensemble** des épreuves du **CET** (4 UE).
- **B** – Je souhaite poursuivre ma deuxième année de Cycle 3, et je sollicite une simple évaluation de la part du conseil des enseignants en fin d'année.

A l'issue de cette deuxième année du cursus de formation, le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes :

- Obtention du CET si l'élève a réussi l'ensemble des épreuves ou
- La possibilité exceptionnelle de poursuite des études en cycle 3 (3<sup>ème</sup> année par dérogation) ou
- La fin des études

Le **CERTIFICAT D'ÉTUDES THÉÂTRALES (CET)** est délivré par la **Commission d'attribution des diplômes**

Note importante : L'élève qui obtient son **CET**, peut intégrer à sa demande le **stage admission COP** s'il souhaite continuer son parcours de formation.

***NOTA BENE*** : L'équipe pédagogique, consciente des différents cursus suivis par nos élèves (scolaire, universitaire et conservatoire) et soucieuse de la réussite à leurs examens, proposera une adaptation des emplois du temps **des Cycles 2 et 3** après les vacances de printemps en fonction des attendus pédagogiques de fin d'année scolaire et des contraintes des élèves.

### 4.3 Projet CYCLE SPECIALISE – Septembre 2023

#### CYCLE SPECIALISE

**Ce cycle est accessible post-lycée - Durée : 2 ans**

#### ► **OBJECTIFS :**

Donner les outils nécessaires aux élèves désirant se former dans une dynamique préprofessionnelle, dans la perspective d'une préparation en direction des établissements d'enseignement supérieur, et/ou de l'exercice d'une future activité professionnelle en lien avec le milieu du spectacle vivant.

## ► **ENSEIGNEMENTS :**

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ULTERIEURES)

- **Travail théâtral : 12h** (hors accompagnement des projets)
- **Dramaturgie, Scénographie : 3h + Ecole du spectateur « théâtre »**
- **Pratiques corporelles : 2h30 – 1h30/Atelier chorégraphique ; 1h/Yoga**
- **Pratique vocale : 1h30 (groupe) + 0h30 (particulier)**
- **Stages obligatoires dans l'année : 100h**
- **Un module de formation complémentaire annuel (jeu devant la caméra ; Marionnette ; ...) : 80h+**
  - + Ateliers ponctuels de préparation aux concours
  - + Découverte du milieu artistique – partenariat « Chimères » et SNSA
  - + Sensibilisation aux outils techniques du spectacle vivant
  - + Travail personnel

Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des **projets**. :

- **Carte blanche** (temps dédié avec lieu(x) de répétitions/représentations et création technique originale)
- **Projet collectif fin de Cycle spécialisé** (temps dédié avec lieu(x) de répétitions/représentations et création technique originale)
- Autre(s) proposition(s) en fonction des opportunités

## ► **ADMISSION :**

L'admission se fait en 3 temps :

- a) *Sélection préalable sur dossier. (début juillet)*
- b) *Admissibilité au stage probatoire (début septembre)*
- c) *Admission à l'issue du stage (début septembre)*

### a) Sélection préalable sur dossier :

Le cycle est accessible aux élèves justifiant :

- Une année d'enseignement théâtral au sein d'un CRD ou CRR en cycle « enseignement des bases » ou « approfondissement des acquis ».

Ou

- Une pratique théâtrale conséquente dispensée dans :
  - un cours de théâtre encadré par un professionnel
  - des ateliers d'une compagnie théâtrale professionnelle
  - des stages de formations théâtrales et artistiques

### b) Admissibilité au stage

- Deux scènes de 3 minutes avec réplique parmi des œuvres d'auteurs proposés par le conservatoire au moment de l'inscription.
- Un parcours libre de 5 minutes (Musique, Danse, Cirque, marionnette, ...)

A l'issue de ces épreuves, le Jury composé des professeurs du conservatoire et d'une (ou des) personnalité(s) invitée(s) membre(s) du jury extérieur, dresse la liste des **Participants au stage**.

Ceux-ci sont rejoints par les Elèves du conservatoire qui **ont obtenu leur CET et qui souhaitent une entrée en Cycle spécialisé**.

c) Stage d'admission (2 ou 3 jours)

Sur propositions conjointes des professeurs du conservatoire et d'une (ou des) personnalité(s) invitée(s) membre(s) du jury extérieur, les stagiaires sont évalués sur :

- Pratiques corporelle et vocale
- Travail sur l'interprétation (Textes, improvisations)
- Entretien avec le jury

Délibération du Jury et proclamation du résultat à l'issue du stage.

► **EVALUATION : DIPLÔME D'ETUDES THEATRALES**

- Evaluation continue : Réalisée par le conseil des enseignants deux fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours
- Examen « **Cartes blanches** » devant un jury interne/externe.
- Examen pour l'obtention de l'UV « **Interprétation** » devant un jury externe. Le jury, présidé par le directeur ou son représentant est composé au minimum d'un professeur d'Art dramatique, d'un metteur en scène ou d'un comédien.

Le **DIPLÔME D'ÉTUDES THÉÂTRALES (DET)** s'obtient avec 4 Unités de valeur :

- **UV 1 « Interprétation »** délivrée par le jury d'examen (jury externe)
- **UV 2 « Pratiques vocales et corporelles »** délivrée par le conseil des enseignants
- **UV 3 « Culture théâtrale »** délivrée par le conseil des enseignants
- **UV 4 « Projet personnel - Cartes blanches »** délivrée par le jury d'examen (jury interne/externe)

**DIPLÔME :**

Le **DIPLÔME D'ÉTUDES THÉÂTRALES (DET)** est délivré par la **Commission d'attribution des diplômes**

## 5. Les ateliers de pratiques artistiques

Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire Maurice Ravel propose des ateliers de pratique artistique à destination de toute personne désireuse de découvrir les aspects concrets du jeu théâtral (fondamentaux techniques de l'acteur, espace de représentation, lecture et compréhension d'un texte, ...) conduits par des professeurs du conservatoire et/ou des intervenants extérieurs.

Pour l'année scolaire 2022/2023, nous continuerons notre proposition d'un rendez-vous hebdomadaire pour les adultes **Amateurs** et nous enrichirons notre offre pédagogique, par des stages « découverte » (calendrier en construction) à destination d'un public désireux de pratiquer en **langue basque**.

Enfin, en partenariat avec des établissements spécialisés (*Association Chrysalide*) pour les personnes en situation de **handicap**, nous proposerons des rencontres autour d'ateliers spécifiques.



## Liste des ANNEXES :

- ANNEXE 1 : Département théâtre – Informations pratiques
- ANNEXE 2 : Partenaires 2022/2023

## ANNEXE 1 DEPARTEMENT THEÂTRE - INFORMATIONS

### Responsable département

Éric Jacquet – [responsable-theatre@cmdt-ravel.fr](mailto:responsable-theatre@cmdt-ravel.fr)

### Professeurs d'interprétation

Hélène Darriot – [h.darriot@cmdt-ravel.fr](mailto:h.darriot@cmdt-ravel.fr)

Aurélien Métral – [a.metral@cmdt-ravel.fr](mailto:a.metral@cmdt-ravel.fr)

Éric Jacquet – [responsable-theatre@cmdt-ravel.fr](mailto:responsable-theatre@cmdt-ravel.fr)

### Professeures pratiques corporelles

Flora Bougues - [f.bougues@cmdt-ravel.fr](mailto:f.bougues@cmdt-ravel.fr)

Laetitia Cheverry - [l.cheverry@cmdt-ravel.fr](mailto:l.cheverry@cmdt-ravel.fr)

Zoé Dumont – [z.dumont@cmdt-ravel.fr](mailto:z.dumont@cmdt-ravel.fr)

### Professeur pratiques vocales

Odile Heimbürger -

### Autres Intervenants

David Ondars – Atelier « basque »

### CHAT – Coordination et enseignement

*Malégarie*

Hélène Darriot – [h.darriot@cmdt-ravel.fr](mailto:h.darriot@cmdt-ravel.fr)

*Braou*

Hélène Darriot – [h.darriot@cmdt-ravel.fr](mailto:h.darriot@cmdt-ravel.fr)

Aurélien Métral – [a.metral@cmdt-ravel.fr](mailto:a.metral@cmdt-ravel.fr)

*Rostand*

Aurélien Métral – [a.metral@cmdt-ravel.fr](mailto:a.metral@cmdt-ravel.fr)

### Vie Scolaire

[contact@cmdt-ravel.fr](mailto:contact@cmdt-ravel.fr)

### Bibliothèque

[bibliotheque@cmdt-ravel.fr](mailto:bibliotheque@cmdt-ravel.fr)

Le conservatoire dispose d'une Bibliothèque – Centre de documentation multimédia spécialisé en musique, danse, théâtre – qui offre aux élèves en un même lieu tous les supports relatifs à leurs études, recherches et activités artistiques (partitions, livres, revues, CD, DVD...). La consultation sur place de la documentation est libre et gratuite pour tous publics aux heures d'ouverture prévues.

L'inscription est obligatoire pour l'emprunt de documents. Elle est gratuite pour les élèves du Conservatoire.

### Conservatoire Maurice RAVEL

<https://www.ospb.eus/nous-connaitre/contact/>

## ANNEXE 2

### Les PARTENAIRES 2022/2023

**Les Compagnies associées et invitées, les partenaires culturels et les intervenants extérieurs** sont des professionnels du monde du théâtre reconnus dans un domaine bien spécifique (artistique, technique, administratif ou culturel) qui interviennent ponctuellement à l'occasion de stages, d'ateliers ou de rencontres.

#### ➤ PARTENAIRES « *ÉCOLE DU SPECTATEUR* » : SNSA et Théâtre des Chimères

Dans le cadre du dispositif « *École du spectateur* » spécifique au département théâtre les élèves comédiens du conservatoire ont la possibilité d'assister aux spectacles proposés par notre partenaire, la **Scène Nationale du Sud Aquitain**.

2022/2023 :

- Une vingtaine de spectacles + les « rencontres augmentées »
- Des propositions tout au long de l'année en fonction de leur programme

De plus, le **Théâtre des Chimères**, partenaire pédagogique du département théâtre, nous permet d'assister régulièrement à des « sorties de résidence » des compagnies accueillies et nous invite à des rendez-vous d'analyse de spectacles dans le cadre « complicité Chimères ».

2022/2023 : 7 sorties de résidence et 3 analyses de spectacles

#### ➤ COMPAGNIES ASSOCIEES

##### **Théâtre des Chimères**

Le partenariat construit depuis octobre 2018 entre le **théâtre des Chimères** et le **Conservatoire Maurice Ravel – Département théâtre** permet une synergie riche et constructive.

Actions pédagogiques menées en 2022/2023 :

- Accueil des projets de fin de cycles 2 et 3 sur le plateau du théâtre en conditions « spectacle »
- Stage commun en partenariat avec la Compagnie « **La Nageuse au piano** » sur les écritures contemporaines
- Invitation aux « sorties de résidence » des compagnies accueillies
- Participation « Complicité Chimères »
- Réflexion commune pour une articulation pédagogique et la mise en place du Cycle spécialisé et d'un futur CPES

##### **Théâtre du Versant**

Accueil des présentations des travaux des CHAT BRAOU

#### ➤ PARTENARIAT CAPB

Projet « Écriture théâtrale Jeunesse »

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), ce projet pédagogique se déroule en trois temps :

1. Octobre/décembre : A partir d' « ateliers d'écriture dynamique » proposés par l'auteur dramatique **Stéphane Jaubertie**, les élèves de six établissements scolaires de la région écriront une pièce de théâtre.
2. Janvier/mai : Ce texte sera travaillé et mis en scène par **Agnès Yobregat (Compagnie des Petits Papiers)** en partenariat pédagogique avec Hélène Darriot.
3. Fin mai : Interprétation de la pièce par les élèves INITIATION « Groupe B » : **représentations programmées** à l'Auditorium Grenet (emploi du temps spécifique)

#### ➤ **SESSIONS PEDAGOGIQUES/STAGES – Compagnies invitées**

##### **Compagnie « Les lézards qui bougent » - Kristian FREDRIC**

1. **Sessions pédagogiques** « Koltès – Roberto ZUCCO » - Cycles 2 et 3 – 36 heures
2. « Contes et légendes de nos quartiers » - Projet avec la ville de Bayonne de septembre 22 à juin 23 (plusieurs établissements partenaires) – CHAT Malégarie

##### **Compagnie « La Nageuse au piano » - Virginie BARRETEAU**

Partenariat depuis 2020

Mise en espace/lecture théâtralisée du texte lauréat du comité de lecture « Le plongeur » septembre 2022 :

**Partir dans tous les sens ou La vache 3030** de Tristan CHOISEL – Théâtre des Chimères – Cycle 3

##### **Compagnie « Jour de fête » - Ludovic ESTEBETEGUY**

**Stage** « « Les spécificités du jeu théâtral dans l'espace public » - week-end du 4 et 5 février 2023 – Cycle 1

##### **Compagnie « CONTRECHAMP »**

Partenariat depuis 2020

**Sessions pédagogiques** sur « Le jeu burlesque » et présentation à la fin de leur résidence de création de « Au Boulot » (adapté de Burnout – Alexandra BADEA) aux élèves du département théâtre – Cycles 1 et 2

La compagnie assurera le **module « Jeu devant la caméra »** dans le cadre d'un cycle spécialisé/CPES

##### **Compagnie « Hecho en Casa » - Hervé ESTEBETEGUY**

**Stage** - week-end du 4 et 5 mars 2023 – Cycles 2 et 3

**UPPA** : Intervention d'un professeur du Conservatoire (2h/hebdo) depuis janvier 2021

#### ➤ **PARTENARIAT en construction**

##### **L'ESPACE JELIOTE – CENTRE NATIONAL DE LA MARIONNETTE**

Depuis 2020, un dialogue pédagogique s'est institué entre nos deux structures afin de proposer dans le cadre d'un cycle spécialisé/CPES un module « **Initiation à la marionnette** ».

Nous proposons cette année un **stage** avec la **Compagnie « LIQUIDAMBAR »** du 27 au 29 janvier 2023 à Oloron.



Pour tout renseignement :

[contact@cmt-ravel.fr](mailto:contact@cmt-ravel.fr)

IPARRALDEKO  
KONTSER MAURICE  
BATORIOA RAVEL  
PAYS  
BASQUE

IPARRALDEKO  
ORKESTRA ORCHESTRE  
DU PAYS  
BASQUE